

Annonces légales

Avis rectificatif

Suite à la parution de transfert de siège social de la Chambre d'Agriculture de l'Isère dans Terre Dauphinoise du 21-28/12/2024 N°3591/3592, il y avait lieu de bien préciser que cela concernait L'APFI, soit l'Association des Producteurs Fermiers de l'Isère pour son transfert de la Tour du Pin vers Moirans.

Avis de dissolution

SAEL

SASU au capital de 1 397,50 €
Siège social : 34 CHE DE LA PISSOTTE
38340 VOREPPE
RCS de GRENOBLE n°829 055 631

L'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 11/10/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. SADI Karim, demeurant 1 place des 5 fontaines 38130 ECHIROLLES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.



GAEC DE LA TUILERIE Groupement agricole d'exploitation en commun Au capital de 150 314,73 euros Siège social : La Poterie-38780 OYTIER SAINT OBLAS 379 890 767 RCS VIENNE
ASSP du 30/11/2023, l'assemblée générale a décidé de la dissolution de la Société à compter du 30/11/2023 et sa mise en liquidation.
Ont été nommés Liquidateurs Messieurs. Denis JOCTEUR, dmt Lieu-dit Les Côtes -38780 OYTIER ST OBLAS et Michel JOCTEUR dmt lieu-dit la Poterie-38780 OYTIER ST OBLAS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au La Poterie-38780 OYTIER ST OBLAS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de VIENNE. Mention sera faite au RCS de VIENNE.

Pour avis,



SCEA MATHIAN

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 13 035 euros

Siège social : 45 Chemin du Grand Champ Nantoin - 38260 PORTE DES BONNEVAUX

RCS Vienne 391 932 431

ASSP du 31/12/2023, le capital social a été réduit de 30 € pour être porté à 13 005 €. Ancienne mention : 13 035 €. Nouvelle mention : 13 005 €. Il a été décidé la dissolution anticipée de la société SCEA MATHIAN à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Mme Michelle PELLET-ROBERT épouse MATHIAN, 45 Chemin du Grand Champ Nantoin 38260 PORTE DES BONNEVAUX, a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est 45 Chemin du Grand Champ Nantoin - 38260 PORTE DES BONNEVAUX, au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au Rcs de Vienne.

LAILA

SA au capital de 2 000 €
Siège social : 9 ALLEE DU BOIS JOLI 38800 LE PONT DE CLAIX
RCS GRENOBLE 908 300 494

L'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur HAMMAMI ZOUHAIER, demeurant 9 ALLEE DU BOIS JOLI, 38800 LE PONT DE CLAIX et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce GRENOBLE.

HAMMAMI ZOUHAIER

ACTE CAMPUS

SAS Au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 RUE LAKANAL 38000 - GRENOBLE
R.C.S. GRENOBLE N° 892 644 535

Suivant délibération de l'assemblée du 30 Décembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur la SAS A.C.T.E immatriculée au RCS de Grenoble sous le n°514 018 308 avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Pour avis, le liquidateur

AGOTRA

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 100 route des Balcons 38410 ST MARTIN D'URIAGE
807 990 643 RCS GRENOBLE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Chantal VIVIER, demeurant 100 route des Balcons 38410 ST MARTIN D'URIAGE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 100 route des Balcons 38410 ST MARTIN D'URIAGE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur



EARL DU SUZON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 41 161,23 euros
Siège social : 299 Route de Beaurepaire - 38270 SAINT-BARTHELEMY
RCS Vienne 330 386 590

ASSP du 31/12/2023, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur M. Laurent GIRIER, dmt au 299 Route de Beaurepaire - 38270 SAINT-BARTHELEMY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au demeurant au 299 Route de Beaurepaire - 38270 SAINT-BARTHELEMY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Vienne. Mention sera faite au RCS de Vienne.

Pour avis,

LE CAFE DU MARAIS

Société par actions simplifiées au capital de 5 000€
Siège social : 1 avenue Felix Viallet 38000 Grenoble
RCS de Grenoble 807 776 190

DISSOLUTION.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2023 a été nommé Liquidateur : Monsieur GOTTI Jean - Philippe Demeurant 28 avenue de la Gare 38210 Tullins. Liquidation au siège social.

Avis d'aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Edouard MALATRAY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Marie-Gabrielle MIGEON-CROS, Edouard MALATRAY et Caroline GINGLINGER-POYARD», titulaire d'un Office Notarial à SAINT QUENTIN FALLAVIER (Isère), 5, rue de Savoie, CRPCEN 38143, le 22 février 2021 a été effectué un changement de régime matrimonial aux termes duquel les époux LOUMAGNE ont opté pour une séparation des biens

ENTRE

Monsieur Olivier Georges LOUMAGNE, technicien supérieur, et Madame Vasilija MARINOVA, cadre support technique, son épouse, demeurant ensemble à SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070) 17 Rue des Capucines.

Monsieur est né à VILLEURBANNE (69100) le 22 novembre 1980,

Madame est née à PERNIK (BULGARIE) le 15 février 1979.

Mariés à la mairie de VILLEURBANNE (69100) le 1^{er} octobre 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Avis de changement de régime matrimonial



SARL HAOND MALVY NOTAIRES

Suivant acte reçu par Me HAOND, Notaire Associé de la SARL « HAOND et MALVY, Notaires Associés », à LE PONT-DE-CLAIX, 1, Ave de Verdun, Le 28/12/2023 M. Christian Jean-Marie Pierre BALMAIN, retraité, et Mme Marie-Claire Simone LESPIAUC, retraitée, dt à CLAIX (38640) 4, allée des Marronniers. M. né à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (73300) le 8 juin 1956, Mme née à SAINT-SEVER (40500) le 15 juillet 1958.

Mariés à la mairie de HAGETMAU (40700) le 21 juillet 1990 sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître Georges PEREZ, notaire à LE PONT DE CLAIX, le 4 juillet 1990.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle ET contenant clause de préciput avec apport en communauté de biens mobiliers et immobiliers.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me HAOND, notaire à LE PONT DE CLAIX.

Pour avis et mention, Me HAOND, notaire.